



Jours fériés non payés

Par **ismahan1975**, le **11/02/2013** à **10:30**

bonjour, mon employeur refuse de nous payer le jour férié de Noël et de l'an sous prétexte que le service est fermé et donc chômé par le personnel. Je dépends de la CCU du 18/04/2002 FHP. Avec l'ancienne direction nous avons toujours été payés depuis 10 ans et là non. Nous avons accepté de travailler le dimanche précédent chacun des jours fériés comme toujours. Alors que le service est fermé habituellement, de façon à laisser les patients réveillonnés chez eux tranquillement. Sur ces 2 semaines nous avons travaillé nos 35 h hebdo voir plus pour certains. Notre roulement est en 12h avec un planning variable sur le mois. La direction se cache derrière la variabilité du planning pour ne pas payer nos jours fériés. Que devient le repos hebdomadaire du dimanche puisque travaillé? On ne l'a pas récupéré. Et nos jours fériés même chômé ils devraient être payés 7h chacun selon ma convention. Nous n'avons pas de syndicats. Comment obtenir gain de cause? merci pour vos conseils précieux